



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élèves

Question écrite n° 50550

## Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'annonce des nouvelles ambitions pour l'école primaire. Une série de mesures pour lutter contre l'échec scolaire dès la maternelle et l'école primaire ont été présentées par le Gouvernement. Parmi les priorités figurent le renforcement des langues vivantes, l'apprentissage des nouvelles technologies et le développement de l'éducation artistique. En conséquence il lui demande selon quelles modalités, avec quels moyens et selon quels délais ces nouvelles ambitions pourront être mises en place.

## Texte de la réponse

Lors de sa conférence de presse du 4 septembre sur la rentrée scolaire 2000, le ministre a annoncé plusieurs mesures destinées à lutter contre l'échec scolaire. La maîtrise de la langue française, orale et écrite, reste la première des priorités. Des ressources pour la formation des maîtres ont déjà été diffusées dans les départements, et des séances d'animation pédagogique ont lieu dès cette année scolaire pour aider les enseignants à organiser un soutien particulier aux élèves fragiles. Le plan de rénovation de l'enseignement des sciences et de la technologie (note de service n° 2000-78 du 8 juin 2000), qui a pour objectif de développer à l'école primaire les bases d'une culture scientifique conforme aux exigences de la société, se met en place sur trois années à compter de la rentrée 2000. Pour l'année 2000, un crédit global de 21 MF a été délégué aux inspections académiques afin de doter les équipes de circonscription d'un ensemble de matériel pédagogique, à des fins prioritaires de formation des maîtres, et les écoles d'un matériel utile à l'expérimentation. Par ailleurs, le ministre a annoncé qu'avant la fin de l'année scolaire 2001-2002 la totalité des écoles sera raccordée à Internet. A cet effet, 65 MF, pris sur le collectif budgétaire, y seront consacrés. Des mesures concernant l'éducation artistique ont été arrêtées le 14 décembre 2000. Vingt mille projets artistiques de classe seront soutenus chaque année et mille chorales supplémentaires seront créées en 2001 ; 71 MF de crédits seront consacrés à ces actions. En ce qui concerne l'apprentissage des langues vivantes à l'école primaire, un plan ambitieux va être mis en œuvre pour que, dans les cinq ans, tous les élèves de 6e apprennent deux langues vivantes, l'une commencée à l'école primaire, l'autre au collège. A court terme, toutes les ressources en personnels enseignants sont mobilisées, et de nouveaux moyens ont été dégagés sur le budget 2000, notamment 36,6 millions de francs destinés à abonder les enveloppes financières déléguées aux inspections académiques pour le recrutement d'intervenants extérieurs collaborant à l'enseignement des langues vivantes. Une mesure nouvelle de 63,6 MF est inscrite en loi de finances 2001 pour soutenir le développement de l'enseignement des langues vivantes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50550

**Rubrique** : Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé** : éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 11 septembre 2000, page 5208

**Réponse publiée le** : 12 mars 2001, page 1538